

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°69-2020-048

PRÉFET DU RHÔNE

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2020

Sommaire

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2020-04-01-002 - Décisions 2020-390à
2020-391 Admission nvx membres bénéficiaires Uni
HA (2 pages)

Page 3

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2020-04-01-002

Décisions 2020-390à2020-391 Admission nvx membres bénéficiaires UniHA

Admission nouveaux membres bénéficiaires UniHA



Le Président

Décision n° 2020 - 390

Admission du GHT du Gers en tant que membre bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2019, notamment son article 6 paragraphe 1, relatif à l'admission de nouveaux membres au groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission en qualité de membre bénéficiaire au GCS UniHA, du CH d'Auch, établissement support du GHT du Gers, pour ses besoins propres et ceux des établissements partie dudit GHT par courrier en date du 13 mars 2020,

Article premier:

Le GHT du Gers représenté par l'établissement support le CH d'Auch, est admis en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA, à compter du 23 mars 2020.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit au recours à la centrale d'achat UniHA dans les conditions prévues par la loi, les règlements, la convention constitutive et le règlement intérieur du GCS UniHA. Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité de membre bénéficiaire.

Peuvent aussi bénéficier des marchés UniHA et adhérer aux groupements de commandes les établissements dont la liste est :

GHT du Gers:

Etablissement support : CH d'Auch

Etablissements partie:

- Centre Cantaloup-Lavallée
- CH de Condom
- CH de Gimont
- CH de Lombez
- CH de Mauvezin
- CH de Mirande
- CH de Nogaro
- CH de Vic-Fezensac
- CHS d'Auch
- EPS de Fleurance
- EHPAD Lavallée

Le CH d'Auch, établissement support du GHT reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Article deux:

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 23 mars 2020

Charles Guépratte

GCS UniHA - 9, Rue des Tuiliers - 69003 Lyon



Décision n° 2020 - 391

Admission de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild à la qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2019, notamment son article 6 paragraphe 1, relatif à l'admission de nouveaux membres au groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission en qualité de membre bénéficiaire de l'hôpital Fondation Adolphe de Rothschild au GCS UniHA par courrier en date du 23 mars 2020,

Article premier

L'hôpital Fondation Adolphe de Rothschild est admis en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA, à compter du 23 mars 2020.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi, les règlements, la convention constitutive et le règlement intérieur du GCS UniHA.

L'hôpital Fondation Adolphe de Rothschild reconnait avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité de membre bénéficiaire.

Article deux:

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 23 mars 2020

Charles Guépratte